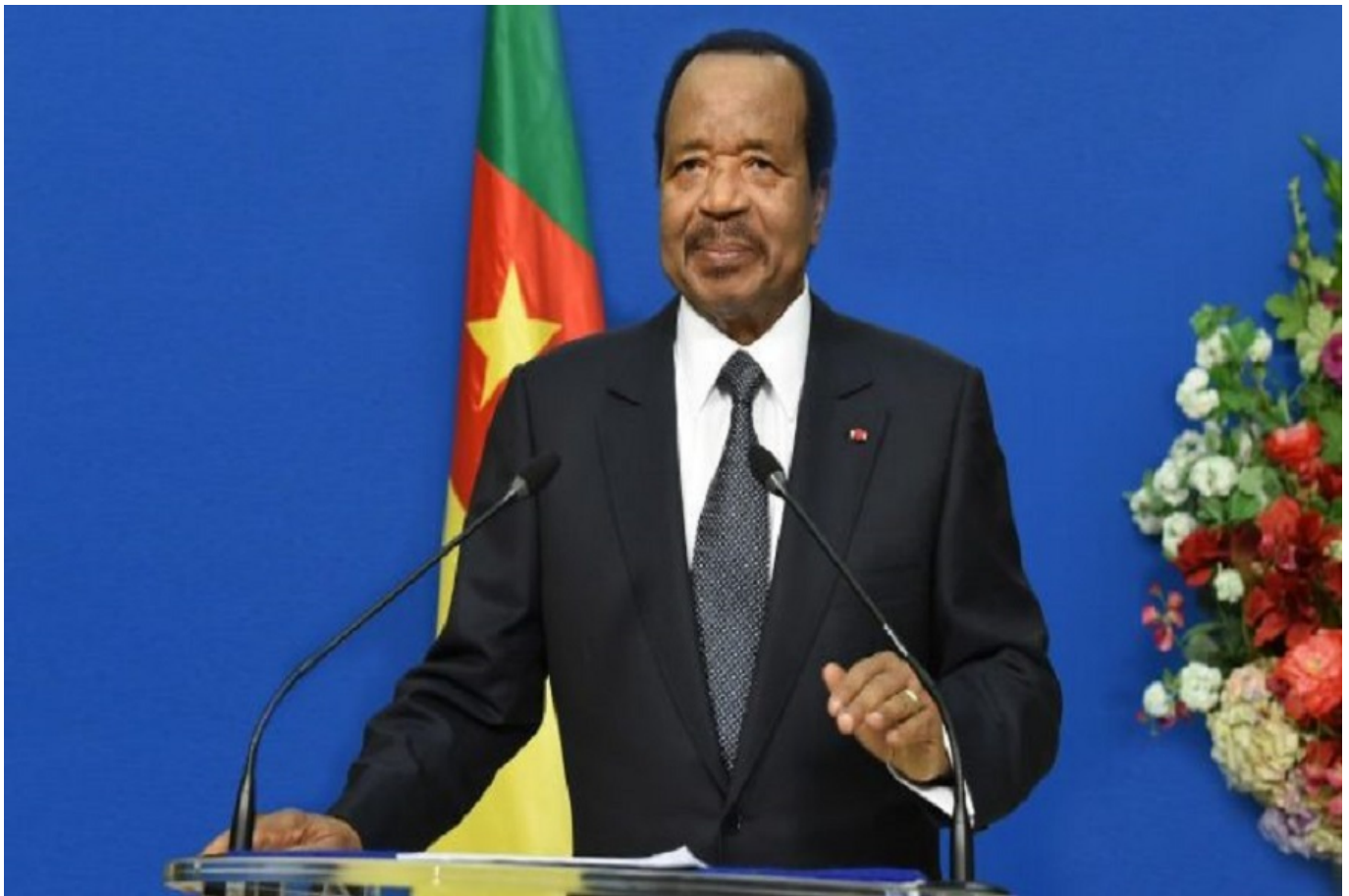




**L'attente fut longue mais le verdict est tombé. Le président de la république vient de rendre publique des prescriptions fortes après le rapport de la commission d'enquête qui avait été diligentée à la suite de ce qu'on pourrait désormais appelée une « bavure de l'armée camerounaise ».**

Le moins que l'on puisse dire c'est que les différentes résolutions que l'on retrouve dans ce rapport corrobore effectivement avec les résultats de l'enquête qui avait été menée au départ par l'organisme human rights watch(HRW), qui, s'il n'est besoin de le rappeler avec estimé que d'énormes exactions avaient été commises par l'armée camerounaise, ce qui avait couté la vie à de nombreuses personnes.

Toutefois, il est clair que le fait qu'on ne vendait pas la chair la peau du président de la république lorsqu'il avait annoncé, à coup de ramdam médiatique la mise sur pied d'une commission d'enquête pour faire la lumière sur cette affaire. Avec, ces différente prescriptions et les sanctions qui ont été prises à l'endroit de certains éléments des forces de défense, on peut clairement dire que c'est le contrepied parfait que vient de démontrer le chef de l'Etat comme pour dire que « je maitrise parfaitement la situation ».

En effet, après la mise sur pied de cette commission, d'aucun avait estimé qu'elle serait morte de sa propre mort et que l'on est déjà habitué à de tels scénarios. Que non ! le président de la

république vient taire toutes les critiques et démontrer une fois de plus qu'il reste et demeure le seul maître du jeu, du moins pour les 5 années à venir.

Pour rappel, les prescriptions du chef de l'Etat à la suite du rapport de la commission d'enquête sur le drame de Ngarbuh stipule ce qui suit : l'ouverture d'une procédure disciplinaire contre le commandant du 52ème bataillon d'infanterie motorisée(BIM) et tous les militaires qui ont participé à l'opération, l'arrestation et l'ouverture d'une procédure judiciaire contre trois éléments des forces de défense incriminés et les membres du comité de vigilance impliqués dans ces événements, l'exhumation des corps des victimes en vue de leur donner, aux frais de l'Etat, une sépulture digne, le recensement des ayants droit des victimes aux fins du versement par l'Etat des indemnisations et compensations appropriées et le renforcement de la sécurisation du village Ngarbuh avec notamment la création d'une base militaire.